

LA BANQUE D'HOCHELAGA

La Banque d'Hochelaga se trouvait trop à l'étroit dans ses bureaux. L'accroissement de sa clientèle, le développement constant de ses affaires l'obligeaient à chercher un local plus vaste et pour le confort des clients et pour les facilités du service des employés.

Ce local, elle l'a trouvé dans les anciens bureaux occupés par la banque du Peuple, mais remaniés, ou mieux complètement refaits.

Nous avons visité ces bureaux où, samedi après-midi, tout sera définitivement installé de manière que le public ait accès aux nouveaux guichets lundi matin.

En entrant, nous sommes reçus par M. F. X. St-Charles, le Président de la Banque, qui, avec la plus extrême obligeance, se fait notre cicerone dans les trois étages loués par la Banque. Mais, que le public se rassure, il n'aura jamais besoin de quitter le rez-de-chaussée pour y faire ses dépôts où ses retraits d'argent, car un étage est réservé aux archives et l'autre à la papeterie et aux fournitures tant du siège social que des succursales.

Parlons uniquement de l'étage auquel le public a accès, c'est à dire aux bureaux proprement dits. Ce qui frappe tout d'abord, c'est que l'immense salle jouit partout d'une lumière égale, douce et gaie en même temps qui contraste singulièrement avec l'apparence triste et sombre de la plupart des grands bureaux de nos principales corporations, où, en plein jour il faut souvent avoir recours à la lumière artificielle.

Grâce à un puits de lumière en en rotonde d'un effet décoratif, l'architecte, M. Raza, a pu éviter ce défaut par trop général. Un superbe lustre placé au centre de la rotonde jettera, quand la nuit viendra, des flots d'une lumière adoucie par des globes dépolis. La clarté n'est pas suffisante pour donner le confort, les proportions de la salle, sa hauteur sont une garantie que l'air n'y sera jamais vicié.

Le public trouvera toutes les commodités voulues dans les nouveaux bureaux de la Banque d'Hochelaga. Non seulement les guichets ont été numérotés, mais ils ont des inscriptions qui permettent aux clients de savoir promptement et sûrement celui auquel ils ont à faire. Une salle spéciale est réservée aux personnes qui, par la nature même de leurs opérations, devraient attendre quelque temps; de bons sièges et quelques journaux leur feront prendre le temps en patience et en repos.

Le hall réservé au public est vaste et les bureaux du personnel sont spacieux. Tout a été calculé de façon à ce que tout le monde puisse se mouvoir à l'aise, d'où rapidité et facilités dans les divers services.

Nous avons parlé des bureaux au point de vue pratique, nous pouvons dire quelques mots aussi de leur apparence vraiment artistique.

Le parquet est en mosaïque d'un charmant effet, les boiseries sont fouillées, les glaces sont d'un verre de choix et gravées quand elles exigent une inscription.

Les ornements sont partout riches et d'un goût exquis; quelques vitraux de couleurs décorent le fond de la salle; les armes du Canada portant les emblèmes des sept provinces surmontées de la couronne du trône britannique forment le motif principal.

Les colonnes, d'une composition nouvelle imitant à la perfection le marbre dont elle a le poli, sont surmontées de chapiteaux d'un effet absolument superbe.

Pour terminer nous irons aux voûtes qui avec des murs en briques réfractaires et vernissées, des murs fortifiés de trois plaques épaisses d'acier chromé disposées d'une façon spéciale, mettent les trésors de la banque à l'abri de tout coup de main.

Dans ces voûtes les coffres-forts, véritables chefs d'œuvre de sûreté et de mécanique, sont garantis et du feu et des dynamitards.

La direction n'a donc rien épargné, comme on le voit, pour répondre, en faveur de sa clientèle, à toutes les exigences modernes.

OBLIGATION NATIONALE

La Commission du Port de Montréal reçoit de tous côtés des propositions pour la construction des élévateurs et entrepôts que le syndicat Conners devait établir.

Nous voulons tous que ces élévateurs et ces entrepôts d'une nécessité que personne ne met plus en doute soient construits et achevés sans retard.

Plutôt que n'en pas avoir, nous serions d'avis que le contrat de la construction et de l'exploitation soit accordé à n'importe quel concessionnaire, pourvu que les taux à demander au commerce ne soient pas une gêne pour le développement de notre trafic.

Mais avant d'en arriver à une telle extrémité, c'est-à-dire avant de remettre entre les mains d'une compagnie ou d'une corporation quel-

conque le sort, l'avenir entier de notre port, du port national de la confédération canadienne, nous nous demandons s'il n'appartient pas au gouvernement fédéral qui représente la nation canadienne, de prendre en mains une cause qui intéresse la nation.

Nous n'allons pas trop loin en donnant à Montréal le titre de *port national*. Nous mettons en fait que plus des neuf dixièmes de notre trafic avec les peuples au-delà de l'Atlantique passent par Montréal ou devraient y passer durant la saison de navigation. Des canaux ont été creusés, des chemins de fer ont été créés qui convergent vers le port de Montréal; canaux et chemins de fer n'accaparent pas les marchandises qu'ils devraient transporter et transporter aient en effet si Montréal avait l'outillage nécessaire. L'ouest américain, comme d'ailleurs l'ouest canadien déversent quantités de grains et autres produits sur Boston, Portland, New York, dont la voie naturelle est la plus courte qui devrait être en même temps la moins coûteuse.

Le gouvernement fédéral a inscrit dans ses budgets passés des sommes considérables pour créer les voies fluviales et ferrées qui aboutissent au port national, mais son œuvre a été pour ainsi dire stérile parce qu'il n'a pas mis la dernière main à son ouvrage.

Pour que le port national accapare le trafic qui échappe au Canada, il faut que ce port offre non pas des avantages égaux mais supérieurs même à ceux que peuvent offrir les ports américains d'exportation.

Une compagnie par actions, une corporation comme la Commission du Port de Montréal serait obligée d'emprunter, de rétribuer le capital et, par conséquent, de demander à la marchandise de payer cette rétribution.

Une compagnie par actions demanderait des privilèges, des faveurs, des garanties d'intérêt, un monopole, toutes choses qu'il serait insensé de lui accorder.

La Commission du Port vaudrait peut-être davantage à certains points de vue, mais elle est déjà endettée et il serait peu à désirer qu'elle se mît une nouvelle dette sur les bras. Elle nous a déjà donné l'île aux Millions d'ailleurs et nous savons par cette expérience ce que nous pouvons attendre d'elle à un point de vue utilitaire et pratique.

Si le gouvernement ne prend pas en mains la construction de l'outillage du port national, nous reste-